

# AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DE GAP ET DE LA REGION

Siège social : Maison du Poilu, 6 Square Aristide Briand 05000 GAP

Site internet : <http://ammgap.wix.com/medaille-mili-gap>

Courrier et Président : **Mr DANY Guy Lotissement L'Isle 05230 AVANCON**

☎ : 04.92.53.37.61      📱 : 06.15.18.75.31.

✉ : [vpammgap@orange.fr](mailto:vpammgap@orange.fr)

--- 00ooo00 ---



## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 mai 2017

L'assemblée générale ordinaire de l'Amicale des médaillés militaires de GAP et de la Région s'est réunie le dimanche 14 mai 2017 à 09 heures 30 à la salle du cercle mixte de la gendarmerie mobile, 1 rue des fusillés à GAP.

La feuille de présence est émarginée par les membres présents. Malgré l'absence de quorum, 39 membres représentent les 78 adhérents votants à jour de cotisation.

Le président Guy DANY déclare ouverte à 09 heures 30, l'Assemblée Générale ordinaire de l'Amicale des Médaillés Militaires de Gap et de la Région.

Assistent à la réunion, les présidents des Amicales de Médaillés Militaires du Centre Var et du Pays d'Apt, respectivement Vice président et secrétaire de la fédération Nationale des Amicales de Médaillés Militaires, des présidents des Amicales de Manosque et Forcalquier et monsieur Pierre PHILIP conseiller municipal délégué chargé des relations avec l'armée et les associations patriotiques à la Mairie de Gap.

Le président DANY souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Le président de séance désigne Jean-pierre BIGLIA comme secrétaire de séance.

Le président propose une minute de silence pour nos disparus depuis la dernière Assemblée Générale ainsi que l'épouse du président de Manosque et pour le fils du président du Centre Var décédé en service il y a 5 ans aujourd'hui même.

Le président rappelle l'ordre du jour :

Lecture du rapport moral par le président. Approbation à l'unanimité.

Lecture du rapport d'activité 2016 par le secrétaire. Approbation à l'unanimité.

Lecture du rapport financier par le trésorier. Approbation à l'unanimité.

Lecture du compte rendu par le vérificateur aux comptes. Approbation à l'unanimité.

Maintien des cotisations pour l'année 2018 à 15 euros pour tous les membres de l'Amicale. Approbation à l'unanimité.

Election des membres du conseil d'Administration :

Le tiers sortant est :

Messieurs Jean BRIAM, Jean-pierre BIGLIA, Robert ZANATTA et Gilbert ROLLAND.

Toutes ces personnes citées ci-dessus se représentent et elles sont réélues à l'unanimité.

Conformément aux statuts, le vérificateur, le vérificateur aux comptes est nommé pour un an. Hervé FERRIERE est volontaire pour poursuivre son activité de vérificateur aux comptes. Il est nommé à l'unanimité pour un an. Il est envisagé de modifier la durée du mandat de vérificateur aux comptes. Il en sera discuté lors de la réunion du Conseil d'Administration de Novembre. Cette modification devra être présentée au cours d'une assemblée générale extraordinaire en 2018.

Le président remercie et félicite les personnes réélues et nommées.

Le président rappelle les différentes cérémonies organisées par la Mairie de GAP ou par la Préfecture ainsi que les activités prévues pour l'année 2017. Une note concernant ces manifestations de loisirs sera transmise aux adhérents environ un mois avant son déroulement.

Le président indique que le courrier de l'Amicale est expédié uniquement aux adhérents. De plus il est impossible de déposer les courriers dans les boîtes aux lettres car la majorité des immeubles possèdent un hall d'entrée fermé.

Le président demande que les adhérents internautes répondent à la demande d'accusé de réception pour lui permettre de s'assurer que les courriers et les messages soit bien lus. De plus il demande de vérifier que les messages ne sont pas arrivés dans les spams.

La délivrance de reçus fiscaux concernant la réduction d'impôts pour les frais des bénévoles d'association ne sera plus effectuée. Les services fiscaux n'accordent pas à l'Amicale le statut d'utilité publique ni d'intérêt général.

Pour les cérémonies de l'année 2017, présence du drapeau et d'une représentation de l'Amicale. Les adhérents sont conviés à assister à ces cérémonies patriotiques.

Une demande a été faite par le nouveau président de l'UNPRG Michel NAGEL afin d'organiser ensemble le repas champêtre. Pour cette année, cela ne sera pas possible, mais nous pouvons réfléchir à cette éventualité pour l'année 2018, sachant que la réunion de deux associations pour une journée en commun, demande à étudier les modalités d'organisation.

L'Assemblée Générale de la Fédération :

Cette année, l'Assemblée Générale de la FNAMM sera organisé par l'Amicale du bassin Annecien (74). Du fait que la distance est pas très élevée, le président espère la présence d'adhérents à cette réunion.

Le président informe sur la possibilité d'obtenir des carte de conjoint de militaire ou de veuve. Il donne la marche à suivre et les documents à remplir.

Les plaques mortuaires ont été modifiées avec l'ajout de « Amicale de GAP » et nous avons également acheté des plaques pour les columbariums.

La parole est donnée à Bernard SAUZEAU-BERTIN, vice président de la FNAMM et Jean-paul MONNIER, secrétaire général de la FNAMM. Parole est donné à Pierre PHILIP représentant Mr le maire de GAP.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est levée à 11 heures 15.

Le secrétaire Jean Pierre BIGLIA



Le Président Guy DANY

